

Conseil Municipal de la commune de Montroy du 27 Octobre 2014

MOTION pour déclarer la commune de Montroy « zone hors TAFTA »

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les états membres de l'Union Européenne à la commission européenne, le 14 Juin 2013, pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »;

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales ;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Vème République, et dans la législation Française ;

Après avoir constaté que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui sont le fondement de la vie en commun du peuple Français ;

Après avoir constaté que le 8 juillet 2013, l'Union européenne et les États-Unis entamaient des négociations en vue de conclure un Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP) ou Accord de libre-échange transatlantique (TAFTA), le tout, négocié en secret et initié notamment par les patrons des grandes multinationales, l'administration américaine ainsi que les dirigeants européens libéraux et sociaux libéraux ;

Il s'avère que ce projet prévoit le démantèlement de toutes les « entraves » à la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes entre l'Union Européenne et les États-Unis, la création d'instances politiques supranationales non élues pour le diriger et permettrait aux multinationales d'attaquer en justice tout État ou collectivité locale qui ne se plieraient pas aux normes du libéralisme.

Négociés dans la plus grande discrétion, ces traités pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'état, y compris au niveau des communes.

Ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme de règlements des différends » d'attaquer devant une juridiction spéciale les États ou collectivités locales qui ne plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi leurs « bénéfices escomptés ».

Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient.

Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des États :

- à maintenir des services publics (éducation, santé, ...),
- à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale,
- à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché
- à garantir la pérennité des approvisionnements locaux et des critères sanitaires (restauration scolaire, ...),
- à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif (Gaz de schiste), ainsi que dans l'agroalimentaire et la biologie au sens large (déréglementation des OGM, brevetage du vivant, ...)
- à investir dans des secteurs d'intérêts généraux comme la transition énergétique.

La commune de Montroy, déclare que :

1. Ce traité est une atteinte à nos choix de société :

Officiellement il vise à la création d'un libre marché entre les États-Unis et l'Union Européenne.

En réalité : il ne s'agit pas de baisser des droits de douanes devenus quasi inexistantes, mais de s'attaquer cette fois aux « barrières non tarifaires », c'est-à-dire toutes les règles sur la production, sur la consommation, la protection de l'environnement, qui sont pourtant des choix de société : elles ont été fixées démocratiquement à la suite de débats parlementaires voire même parfois de référendums populaires.

2. Ces négociations sont sans légitimité démocratique :

Le mandat et le contenu des négociations sont strictement confidentiels, et seules des fuites permettent d'avoir accès à quelques informations. On sait que la Commission Européenne a récolté les doléances de 140 lobbies et multinationales dans le plus grand secret.

Désormais, son seul interlocuteur est le Département d'État américain, sans que les parlements ni les citoyens en soient informés.

3. Ce traité menace l'alimentation saine :

Les produits les plus taxés sont les produits alimentaires : la viande, les produits laitiers, les farines, et le sucre.

Supprimer les droits de douane sur ces produits aurait donc des conséquences pour l'agriculture européenne, annoncerait la fin de la paysannerie pour laisser place à des fermes usines, et la fin de nos modes de production et de consommation pour laisser place aux OGM, antibiotiques, et aux hormones de croissance pour la production laitière.

Concrètement, des produits comme les poulets lavés avec des substances chlorées produits aux USA, sont interdits dans l'UE car nos normes sont plus exigeantes et les choix des consommateurs différents.

Avec TAFTA, il nous faudra pourtant les accepter dans nos assiettes, ainsi que dans celle de nos enfants dans les établissements publics.

4. Ce traité menace les libertés numériques :

TAFTA vise à réintroduire discrètement ACTA, malgré son rejet par le Parlement Européen en 2012, par le biais de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, indications géographiques et autres formes de propriété intellectuelle.

5. Ce traité constitue une menace grave pour l'environnement

Perçues comme des freins à l'investissement par les États-Unis, les règles de protection de l'environnement adoptées par nos parlements pourraient disparaître si TAFTA est finalement signé.

Contrairement à l'Union Européenne, les États-Unis n'ont jamais signé le Protocole de Kyoto ni la convention sur la biodiversité. L'agriculture y est encore plus industrielle qu'en Europe, l'exploitation du gaz de schiste déjà fortement avancée, et les OGM largement cultivés.

Cela serait transposable à tout état membre de l'UE, sans aucune opposition possible.

6. TAFTA est une atteinte à la démocratie

Au-delà des dangers économiques, sociaux et environnementaux que représente ce projet de traité, nous ne pouvons accepter que l'opinion publique n'ait pas accès au mandat de négociation.

Il n'est pas acceptable que le gouvernement français poursuive ces négociations dénuées de toute légitimité démocratique, alors même que des collectivités telles que la nôtre ont signalé leur besoin de transparence et de pédagogie il y a déjà un an.

7. L'avenir de notre collectivité est en danger

L'introduction via ce traité d'un tribunal d'arbitrage au service de la protection des investisseurs nourrit les plus grandes craintes pour les élus que nous sommes.

Ainsi, toute décision d'une collectivité, d'un État ou de l'Union Européenne pourrait être l'objet de poursuites par des firmes au prétexte qu'elle entraverait la liberté de commerce et *in fine*, retirée malgré son caractère démocratique. C'est tout simplement la fin de la démocratie représentative telle que nous la vivons chaque jour qui serait signifiée par là.

Nous ne pouvons l'accepter.

Cette libéralisation réglementaire, ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et dans notre pays.

Le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes. L'interdiction des OGM ne sera plus possible...

La commune de Montroy serait impactée directement si ce traité était signé.

Il sera alors en effet très compliqué de chercher à privilégier un approvisionnement local pour notre restaurant scolaire, de défendre des politiques de syndicalisations de services aux

collectivités, car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Ainsi, le Conseil Municipal de Montroy, réunit le vendredi 27 Octobre 2014 :

- DEMANDE au gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en conseil des ministres de l'UE le 14 Juin 2013,**
- DEMANDE que les négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (susnommé TAFTA) soient conduites avec un véritable contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours,**
- EXIGE la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations de TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie,**
- DECIDE dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre de ce traité et de soutenir toutes les collectivités locales de son territoire régional qui s'engageraient dans cet objectif,**
- REFUSE que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 Juin 2013 s'applique au territoire de Montroy**